

Le Belli...mot

Express



Syndicat Soutien Scolaire Bellimont



Année 2018, Numéro 1
Parution : Février 2018



Confédération des syndicats nationaux

RETRAITE – CLÉMENT DUFOUR

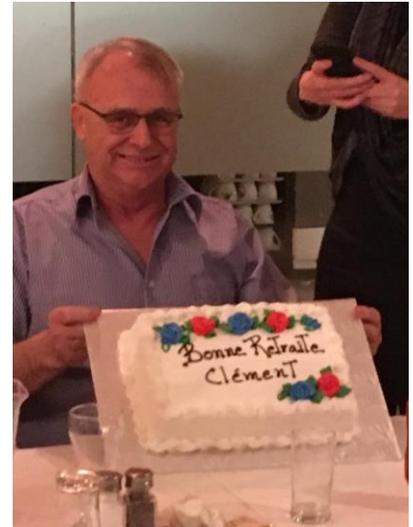
Comme déjà mentionné dans un courriel, M. Clément Dufour, délégué du secteur de Montmagny est à la retraite depuis le 22 janvier dernier.

Lors d'une rencontre amicale, le comité exécutif lui a rendu hommage pour l'excellent travail syndical qu'il a effectué **pendant 19 années**. Il a reçu un certificat de notre fédération en guise de remerciement pour toutes ces années consacrées à la vie syndicale.

Il avait à cœur de répondre adéquatement à tous les membres de notre syndicat. En plus d'être délégué, il siégeait sur plusieurs comités (CSST, CRT, etc.) avec la partie patronale, il avait une participation active à toutes les instances syndicales (secteur scolaire, fédération, conseil central) et il a assisté à presque toutes les réunions des commissaires.

Notre syndicat perd un grand militant et il nous manquera mais cette retraite, elle est bien méritée.

MERCI d'avoir été là pour nous CLÉMENT et BONNE RETRAITE !



AUGMENTATION SALARIALE \$

N'oubliez pas.... À compter du **1er avril 2018**, il y aura une majoration des échelles salariales de **2,0 %**. Vérifiez votre relevé de salaire.

VIE SYNDICALE

Le comité exécutif a pris connaissance des réponses reçues suite au **sondage** sur la vie syndicale.

Merci à celles et ceux qui ont pris le temps d'y répondre. Vos commentaires et vos suggestions ont été très appréciés et nous permettrons de faire une réflexion pour améliorer encore plus notre fonctionnement par contre, pour aller de l'avant, nous aurons besoin d'une participation active des membres.

La vie syndicale, ça se vit collectivement et non individuellement. À ce sujet, votre comité exécutif a une rencontre avec une conseillère à la syndicalisation le 22 mars prochain afin de nous aider dans cette démarche.

Il est certain qu'il y aura de l'action durant les prochains mois. Surveillez vos courriels car plusieurs formes de rencontres auront lieu afin de répondre à vos besoins.



ENTRAIDE EN MILIEU DE TRAVAIL

Dans le même envoi que le présent journal, vous trouverez en pièce jointe, un feuillet thématique qui porte sur le sujet suivant : « **Activité physique et santé psychologique** ». Celui-ci provient du Syndicat du personnel de soutien Des Découvreurs qui ont un réseau d'entraide et qui ont accepté de le partager avec nous. MERCI à ce syndicat !

JOURNÉE DES FEMMES



Féministes tant qu'il le faudra! Le thème du 8 mars 2018 résonne plus que jamais alors que les derniers mois ont été marqués par des événements sans précédent avec les nombreuses vagues de dénonciation des agressions sexuelles perpétrées à l'endroit des femmes. Travaillons à combattre et à mettre un terme aux multiples violences faites aux femmes, dont celles qui sont commises envers les femmes autochtones. Dénonçons aussi l'impact sexiste du néolibéralisme et des mesures d'austérité, dont les coupes dans les services publics, la commercialisation des services éducatifs à la petite enfance et la discrimination systémique en emploi qui persiste pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap. Et tant qu'il le faudra, revendiquons l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Profitons de la journée internationale des femmes pour dénoncer les violences et le mépris dont les femmes sont encore aujourd'hui l'objet. **REFUSONS QU'IL EN SOIT AINSI !**

(Tiré d'une publication CSN envoyée dans tous les établissements syndiqués CSN)

NOUVELLE PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI POUR PROCHES AIDANTS

Prestation pour proches aidants d'adultes

Depuis le 3 décembre 2017, la nouvelle **prestation pour proches aidants d'adultes** est offerte afin d'aider les familles à prendre soin d'un adulte gravement malade. Cette prestation permettra aux proches aidants admissibles de prendre jusqu'à 15 semaines de congé pour prendre soin d'un membre adulte de la famille qui est gravement malade ou blessé ou pour lui offrir du soutien. Les proches aidants admissibles sont des membres de la famille ou toute personne que l'adulte gravement malade ou blessé considère comme étant un membre de sa famille.

Pour recevoir la nouvelle **prestation pour proches aidants d'adultes**, un membre de la famille doit présenter un certificat médical signé par un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien affirmant :

- Que l'état de santé normal du patient a changé de façon importante;
- Que la vie du patient est en danger en raison d'une maladie ou d'une blessure;
- Que le patient a besoin des soins ou du soutien psychologique et affectif de l'un ou de plusieurs membres de la famille.

Cette nouvelle prestation pour proches aidants d'adultes de 15 semaines peut être partagée par les proches aidants admissibles sur une période d'un an.

Pour de plus amples renseignements ou pour faire une demande, consultez le site du gouvernement du Canada :

(<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants-adultes.html>)

Prestation pour proches aidants d'enfants

Il y a maintenant plus de facilité pour l'accès aux prestations permettant de prendre soin d'un enfant gravement malade de moins de 18 ans. Depuis le 3 décembre 2017, tous les membres de la famille ou toute personne considérée comme étant un membre de la famille sont admissibles la prestation bonifiée, qui est renommée la **prestation pour proches aidants d'enfants**. Les personnes qui s'occupent d'un enfant gravement malade pourront continuer de recevoir les prestations d'assurance-emploi pendant une période de 35 semaines.

Si l'état de santé de l'enfant se détériore et qu'un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien certifie qu'il risque de décéder au cours des six prochains mois, les proches aidants peuvent aussi faire une demande pour obtenir des prestations de compassion.

Pour de plus amples renseignements ou pour faire une demande, consultez le site du gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants-enfants.html>

SAVIEZ-VOUS QUE...

Selon la clause 6-6.01, vous pouvez recevoir une prime de soir ou de nuit :

DE SOIR :

La personne salariée, dont la moitié et plus des heures régulières de travail se situent entre 16 heures et 24 heures, bénéficie d'une prime horaire pour chaque heure de travail de sa journée régulière, selon le taux en vigueur dans la convention collective.

DE NUIT :

La personne salariée, dont la moitié et plus des heures régulières de travail se situent entre 24 heures et 8 heures, bénéficie d'une prime horaire pour chaque heure de travail de sa journée régulière, selon le taux en vigueur dans la convention collective.

SEMAINE DE RELÂCHE



BELLE SEMAINE DE RELÂCHE à tous !

Que vous soyez en vacances ou au travail, on vous souhaite une belle semaine. Amusez-vous et soyez prudents(es)...

Veuillez prendre note que les bureaux du syndicat seront fermés du 5 au 9 mars 2018.

Pour toute urgence: Veuillez nous faire parvenir un courriel ou laisser un message sur la boîte téléphonique du syndicat. Un retour vous sera fait dans les plus brefs délais.

À NOTER À VOTRE AGENDA

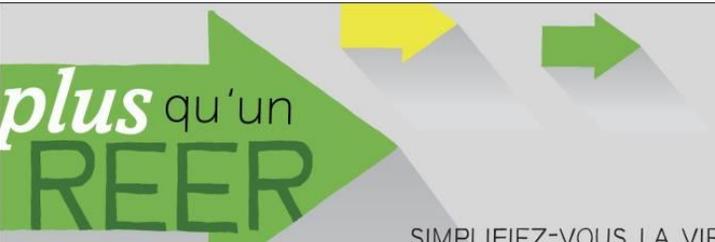


- ✓ **Le 28 février 2018 :** -Journée thématique en santé sécurité par notre conseil central (sujet : présentéisme et cannabis)
(2 personnes de l'exécutif assisteront)
- ✓ **Le 8 mars 2018 :** -Journée internationale des femmes
- ✓ **Le 14 mars 2018 :** -Rencontre avec les secrétaires d'école et de centre
- ✓ **Le 22 mars 2018 :** -Réunion de l'exécutif (AM)
-Rencontre avec une conseillère à la syndicalisation (PM)
(Tout l'exécutif)

QUESTIONS OU BESOIN D'INFORMATION ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous.
Nous sommes là pour vous!

Syndicat Soutien Scolaire Bellimont	
	418 248-7934
	(Sans frais) 1 877-248-7934
	418 241-9216
	418 248-7950
	soutien.csn@sssb.ca
Site web	http://sssbellimont.wordpress.com/



**plus qu'un
REER**

**DONNER
DU SENS
À L'ARGENT**

Contactez-nous pour plus de renseignements:
Eric Larouche
Responsable Fondation régional
eric.larouche@fondaction.org
581 984-3798

EXEMPLE

**10 \$ * NET
PAR PAIE
AUX 2 SEMAINES**

**713 \$
REER ACCUMULÉ
PAR ANNÉE**

**SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC
LA RETENUE SUR LE SALAIRE !**

Choisissez Fondation! Vous participez au développement durable et vous bénéficiez de la déduction REER plus 35 % de crédits d'impôt... directement dans vos poches. Préparez votre retraite sans déséquilibrer votre budget en profitant des économies d'impôt immédiatement, à chaque paie!

Fixez le montant que vous voulez cotiser. Votre employeur le prélèvera sur votre paie et le versera à votre REER.

Préparez votre retraite à votre rythme !

* Estimation faite selon les règles fiscales applicables pour l'année d'imposition 2017 et un taux marginal d'impôt de 28,53 %.

fondaction.com



Il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent; le passé n'est pas indicatif du futur. Ces titres sont placés au moyen d'un prospectus contenant de l'information détaillée importante à leur sujet, notamment sur les frais. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus sur fondaction.com.